



HAL
open science

Le “ retour ” des armes nucléaires tactiques

Jean-François Guilhaudis

► **To cite this version:**

Jean-François Guilhaudis. Le “ retour ” des armes nucléaires tactiques. Paix et sécurité européenne et internationale, A paraître, 21. hal-04792936

HAL Id: hal-04792936

<https://hal.univ-grenoble-alpes.fr/hal-04792936v1>

Submitted on 20 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Le « retour » des armes nucléaires tactiques

Jean-François Guilhaudis

Professeur honoraire à l'Université Grenoble Alpes

Résumé : Les armes nucléaires tactiques sont revenues au premier plan de l'actualité internationale (Ukraine, Corée du Nord notamment). Elles constituent une réalité complexe faite d'aspects contrastés et forment un dilemme. Après avoir fait le point sur l'évolution en la matière, depuis leur apparition pendant la guerre froide, cette note considère les développements récents et tente d'évaluer leur signification du point de vue de la stabilité stratégique, de la maîtrise des armements, du désarmement et de la sécurité internationale.

Mots-clés : Armes nucléaires, armes nucléaires tactiques, guerre froide, après-guerre froide, stabilité stratégique, maîtrise des armements, sécurité internationale, États-Unis, URSS, Russie, France, Royaume-Uni, Chine, Pakistan, Inde, Israël, Corée du nord, Europe, OTAN

Abstract: Tactical nuclear weapons have returned to the forefront of international news (Ukraine, North Korea in particular). They constitute a complex reality made up of contrasting aspects and form a dilemma. After taking stock of developments in this area since their emergence during the cold war, this note considers recent developments and attempts to assess their significance from the point of view of strategic stability, arms control, disarmament and international security.

Keywords : Nuclear weapons, tactical nuclear weapons, cold war, post-cold war, strategic stability, arms control, international security, United States, USSR, Russia, France, United Kingdom, China, Pakistan, India, Israel, North Korea, Europe, NATO

I. Introduction

On peut avoir une bonne idée de ce que sont les ANT, à partir de la définition suivante : Les ANT sont des « armes nucléaires conçues pour être utilisées sur le champ de bataille dans des situations militaires. Elles s'opposent aux armes nucléaires stratégiques, conçues pour être utilisées contre des villes, des usines et d'autres cibles ennemies de plus grande envergure afin de nuire à la capacité de l'ennemi de faire la guerre »¹. Elles peuvent être délivrées par des tirs d'artillerie, des missiles à plus ou moins courte portée ou par des

¹ Définition du Département de la défense des États-Unis, rapportée par W. Alberque, « Russian Military Thought and Doctrine Related to Nonstrategic Nuclear Weapons : Change and Continuity », *IISS Research Papers*, janv. 2024.

aéronefs, susceptibles d'assumer le rôle de bombardiers comme c'est le cas des F-15, F-16 ou des Mirage, par des navires y compris des sous-marins. Les armes stratégiques sont délivrées par les missiles à longue portée tirés depuis des SNLE, par des ICBM et par des bombardiers lourds.

Ceci dit, il est important de noter qu'il n'existe pas de définition mais seulement des définitions des ANT. On a même pu dire qu'elles sont « insaisissables sur le plan terminologique »². Cette affirmation, *a priori* étrange, traduit pourtant assez bien une réalité très complexe – on parle aussi d'armes nucléaires non-stratégiques, de théâtre, de champ de bataille – et le malaise que suscitent ces armes « tactiques ». Le cas des ANT n'est pas simple. Il est fait d'aspects contrastés et forme un dilemme. Partant de là, il faut surtout – après avoir fait le point sur l'évolution en la matière depuis leur apparition – s'arrêter sur les tendances actuellement observables et leur signification du point de vue de la stabilité stratégique, de la maîtrise des armements, du désarmement et de la sécurité internationale.

II. Les ANT, aspects contrastés, le dilemme

Dès son apparition – plus de 100 000 morts et une ville rasée avec une seule bombe – l'arme nucléaire apparaît évidemment, par nature en quelque sorte, « stratégique ». C'est l'arme absolue, qui rend la guerre impossible et dont l'emploi, sur une grande échelle, provoquerait la fin de l'humanité. Pourtant, l'idée de l'utiliser, au niveau tactique, apparaît très vite et ne disparaîtra plus. Dès le milieu années 1950, les États-Unis, vont l'implanter en Europe, afin de compenser le déséquilibre des forces classiques, existant au profit des Soviétiques.

À partir de là – c'est une partie moins connue que celle des armes stratégiques, mais importante de la course aux armements nucléaires – les armes nucléaires tactiques vont se diversifier et se multiplier. Dans chacun des 2 camps, il y en aura des milliers. À l'Ouest, elles trouveront leur place dans le cadre de la doctrine de la riposte graduée. Toutefois, ces développements ne feront jamais consensus. Ils étaient refusés non seulement par les partisans du désarmement nucléaire, mais aussi ce qui est plus surprenant et plus intéressant, par une partie des pronucléaires.

À côté du courant le plus fort, qui met en œuvre le lien armes nucléaires combat et théâtre et porte le développement des ANT, il en existe en effet un autre, opposé. Il considère que l'arme nucléaire ne peut être que stratégique et que les ANT, ou « armes non stratégiques » sont une déviation dangereuse qui affecte la dissuasion et risque, via l'escalade, de provoquer la catastrophe. La position française se rattache plutôt à ce courant³.

Chaque puissance nucléaire a sa propre approche et son vocabulaire⁴. Et il n'y a pas de définition commune, y compris au plan bilatéral des États-Unis et de l'URSS/Russie, car les ANT n'ont jamais été incluses dans les négociations et accords d'Arms Control. Les points sensibles sont nombreux. Il y a manifestement la portée, la puissance et la fonction (nature des cibles) assignée à l'arme mais aussi le contexte où se trouve l'État concerné et ses conceptions en matière de relations et de sécurité internationales.

À des fins pratiques, les instruments qui évaluent les stocks d'armes nucléaires, le *Nuclear Notebook* de FAS et le *SIPRI Yearbook* (en réalité les études y sont rédigées par les

² T. de Champchesnel, « Les armes nucléaires tactiques réhabilitées ? », *IRSEM, Étude 105*, 2021.

³ La France avait établi au début des années 1970 des unités d'ANT, les régiments de Pluton. Elle a, ensuite, renoncé à l'idée d'un emploi tactique des armes nucléaires, pour les transformer en armes d'ultime avertissement, au début des années 1980.

⁴ Voir à cet égard T. de Champchesnel, « Les armes nucléaires tactiques réhabilitées ? », *IRSEM, Étude 105*, 2021, pp. 18-21.

mêmes personnes) retiennent comme étant des ANT, les armes nucléaires qui ne font pas partie des armes visées par les accords, non seulement SALT puis START mais aussi FNI, c'est-à-dire les armes associées à des systèmes de moins de 500 kms.

Cette approche est critiquable. On peut lui reprocher de constituer une catégorie trop large, disparate et parfois en décalage avec les notions des États possesseurs, mais elle permet au moins d'avoir une idée des ANT, depuis leur apparition et d'en suivre les évolutions.

Elle a aussi l'avantage, point important, de mettre en lumière que si seulement 3 puissances nucléaires – les États-Unis, la Russie et le Pakistan – admettent avoir des ANT, en réalité plusieurs autres ont des types d'armes nucléaires qui, s'ils étaient dans les arsenaux russe ou américain, seraient qualifiés d'ANT. Il s'agit de la Chine, de la France, de l'Inde et d'Israël⁵. Au total si on considère que le Royaume-Uni, qui a possédé des ANT, pourrait retrouver rapidement cette capacité, toutes les puissances nucléaires ont – qu'elles l'admettent ou pas – un potentiel de ce type. Le dernier arrivant au club, la Corée du nord, s'engage nettement, lui aussi dans cette direction. L'idée que les ANT ont un intérêt et un rôle tactique à jouer, reste aussi pertinente de nos jours, que dans les années 1950.

De ce fait, la division, parmi les partisans de la dissuasion, entre pro et anti ANT demeure car si la perception de leur intérêt tactique subsiste, celle du risque qu'elles constituent n'a pas disparu et revient au premier plan. Beaucoup d'analystes (et de décideurs) restent convaincus que si, elle le peut – et ce sera le cas d'une puissance nucléaire possédant des ANT –, la cible du tir nucléaire tactique répondra, et que tout échange nucléaire montera inévitablement au niveau stratégique. Pour eux, il ne peut pas y avoir de guerre nucléaire limitée.

C'est notamment l'opinion de l'ancien Secrétaire à la défense James Mattis déclarant lors d'une audition à la Chambre des Représentants, en février 2018, qu'il ne croyait pas qu'« il existe une chose telle qu'une arme nucléaire tactique. (Et ajoutant) Toute arme nucléaire utilisée à tout moment est un changement stratégique »⁶.

III. Les ANT pendant la guerre froide et après

La période de la guerre froide a été celle de leur apparition et de leur multiplication. La guerre froide terminée, elles ont nettement reculé, mais n'ont pas disparu. C'est ce qui rend possible et même facile l'actuelle évolution, que l'on évoquera en III.

Pendant la guerre froide les ANT ont connu un développement considérable et ont eu une forte présence, en Europe.

Apparues au milieu des années 1950 du côté occidental, les ANT y ont connu un développement considérable à l'époque de la guerre froide. Cela a aussi été le cas, du côté de l'URSS.

Les deux plus grands arsenaux, ceux des USA et de l'URSS, sont évalués par le *Nuclear Notebook*, à la fin des années 1980, avec une fourchette de 20 000 à 30 000 unités⁷. L'imprécision est énorme, à cause de l'absence de transparence et du fait que certains systèmes sont duaux. Les évaluations faites par les puissances sont différentes de celle du *NNB*. Pour le *NNB* les États-Unis avaient, en 1989, 9 000 ANT et la Russie entre 13 000 et 22 000. Le rapport *Nonstrategic Nuclear Weapons* de Service de recherche du Congrès des États-Unis en compte respectivement moins pour les États-Unis (6 000) et plus pour l'URSS (jusqu'à 25 000)⁸.

⁵ Voir les analyses de Hans M. Christensen et Mat Korda, « Tactical Nuclear Weapons, 2019 », *Bulletin of the Atomic Scientists*, 2019, vol. 75, n° 5, pp. 252-261.

⁶ Cité par H.M. Christensen, art. cit., p. 253.

⁷ *Ibid.*, p. 252.

⁸ Rapport établi par Amy F. Woolf en février 2011, actualisé en janvier 2021.

À l'époque, avaient également des ANT le Royaume-Uni et la France mais Paris avait fait évoluer sa doctrine au cours des années 1980, adoptant pour ses régiments Hadès le concept d'ultime avertissement, ce qui en faisait des missiles « préstratégiques » et non plus tactiques.

Après la guerre froide.

Les ANT des USA et de la Russie vont connaître une forte réduction et passer, au moins un temps, à l'arrière-plan. À la fin des années 1980 et au début des années 1990 en Europe, le temps de la guerre est passé, cette possibilité est sortie des esprits. Cela va durer plus de deux décennies. Mais les ANT ne disparaîtront pas des arsenaux des 2 pays.

Du côté américain la réduction a été considérable⁹. Selon le *NNB* l'inventaire global des ANT est passé de 9 000 en 1989 à environ 230 en 2019. Les ANT de l'armée de terre, de la marine et du corps des marines ont été éliminées. Mais Washington a conservé environ 230 bombes pour des avions de combat tactiques. Et, point très important, environ la moitié de ces bombes sont restées en Europe sur les territoires de 5 pays de l'OTAN. Leur retrait, en principe possible dans le contexte de l'après-guerre froide et, par ailleurs demandé par les Russes, n'a jamais été envisagé¹⁰.

À partir de 1991, la Russie a également réduit ses armes nucléaires tactiques, à moins de 2 000 (*NNB* 2019) et les ANT de l'URSS se trouvant sur le territoire des anciens membres du Pacte de Varsovie, ont été ramenées en Russie. Il en est allé de même des armes nucléaires, dont les ANT, se trouvant en Ukraine, en Biélorussie et au Kazakhstan, qui devenaient indépendants et États non dotés.

Le Royaume-Uni et la France ont aussi éliminé leurs ANT. Les Hadès ont fini d'être démantelés en 1997.

IV. Développements récents en matière d'ANT

Ils concernent surtout la Russie et les États-Unis, et l'Europe, mais ils n'y sont pas limités.

États-Unis, Russie, Europe.

Le décompte fait par le *Nuclear Notebook* montre un très net décalage entre la Russie et les États-Unis, dans le nombre des ANT possédées au début des années 2020. Selon cette source, la Russie en possède 1 830, beaucoup à double capacité, 530 relevant de son aviation, 820 de sa marine, 100 de son armée de terre et 380 de sa défense aérienne antimissile côtière.

Les États-Unis en ont 230, relevant de la marine avec double capacité et, pour la plupart, de leur aviation¹¹. Point important, car cela ne se retrouve pas du côté russe, au moment où le décompte était fait, environ la moitié des ANT américaines se trouvaient dans six bases aériennes, sur les territoires de cinq pays de l'OTAN – l'Allemagne (Büchel), la Belgique (Kleine Broguel), l'Italie (Aviano et Ghedi), les Pays-Bas (Volkel) et la Turquie (Incirlik). Ces armes nucléaires – leur nombre est actuellement évalué à une centaine – des bombes à gravité, de type B61-3 et 4, sont susceptibles d'être délivrées par des avions de type F-15 E, F-16C/DF-18 américains, ou des F 16- et Eurofighter Typhoon des alliés. Elles pourront l'être aussi par des F-35 A. Elles ne sont pas déployées mais simplement stockées et leur

⁹ D'un côté comme de l'autre, les réductions s'expliquent aussi mais dans une mesure moindre, par des considérations militaires (missions pouvant être remplies par des armes classiques devenues plus efficaces ou par des armes stratégiques).

¹⁰ Voir à cet égard le résumé de la politique de l'OTAN établi par Amy F. Woolf, pp. 18-21.

¹¹ Voir de tableau 1 dans *Nuclear Notebook*, op. cit., p. 252-253

emploi ne peut être fait qu'avec l'autorisation des États-Unis¹². L'accord de partage nucléaire est limité à 5 pays, mais les autres alliés qui n'hébergent pas d'armes nucléaires sur leur sol, peuvent participer aux missions nucléaires, au titre du soutien opérationnel, dans le cadre de SNOWCAT (*Support Nuclear Operations With Conventional Air Tactics*). Le *Nuclear Notebook* dans le point fait en 2019 sur les ANT, signale que la modernisation de ces bombes est en cours, leur nouvelle version B61-12 devant être livrée en 2024.

Le décalage numérique, entre les deux arsenaux, est expliqué par la nécessité pour la Russie de compenser l'avantage des forces armées conventionnelles américaines, plus modernes et plus efficaces, et également de tenir compte de la Chine et des potentiels français et britannique. La Russie, on le souligne volontiers, est militairement plus dépendante de l'ANT. Toutefois cette dépendance militaire est compensée, par une dépendance politique, côté américain. La présence de leurs ANT sur les territoires alliés est un élément essentiel de solidarité et de couplage. Le départ des ANT des États-Unis serait un signe fort de dénucléarisation, vécu comme une défaite majeure par les partisans de la dissuasion. Par ailleurs, la liberté d'employer ces armes est évidemment moindre, quand elles sont basées sur les territoires d'État européens, même alliés.

La guerre d'Ukraine, le discours russe et les actions et réactions américaines et occidentales ont ramené au premier plan de l'actualité l'arme nucléaire et la possibilité de son emploi. On pense naturellement à l'ANT, mais comme on l'a fait judicieusement remarquer, « les menaces russes ne spécifient pas à quel type d'arme ou d'emploi, ils auraient recours. L'Idée qu'il s'agirait d'armes nucléaires tactiques résulte d'interprétations »¹³.

S'agissant des ANT, cette guerre a déjà eu comme effet, l'accord entre Moscou et Minsk, sur l'installation en Biélorussie d'ANT russes. De cette façon, la Russie recrée une certaine symétrie avec la situation, existant entre les alliés occidentaux, comme elle le fait autrement en retirant sa ratification du TICEN. Elle tente de se mettre dans la même situation que Washington. Leur installation sur le territoire d'autres pays alliés, par exemple en Pologne, qui serait un signe fort de nucléarisation, peut aussi être envisagée, du côté occidental.

Cette guerre va aussi évidemment renforcer la tendance à la modernisation des ANT¹⁴, et plus généralement la course aux armements nucléaires. Mais l'une et l'autre sont antérieures, et dépassent le cas de l'Ukraine.

Dans la relation entre les États-Unis, les Occidentaux et la Russie, les difficultés sont apparues peu après la fin de la guerre froide et n'ont cessé de croître, à partir du début des années 2000. La Russie a avancé, en vain, la possibilité d'installer des missiles Iskander à Kaliningrad, pour tenter de s'opposer au développement de la défense antimissiles du côté occidental, en Europe¹⁵. Plus tard, le retrait des États-Unis du traité FNI, en 2019, a été justifié par l'affirmation que Moscou en testant et déployant un missile de croisière lancé depuis le sol à double capacité – le 9M729 (SSC-8) – violait le traité¹⁶.

Dans la *Nuclear Posture Review* de 2018, il a été décidé, en plus du maintien et de la modernisation du déploiement des ANT en Europe, de conforter la posture occidentale, par

¹² *Nuclear Notebook*, op. cit. et Center for Arms control and Non Proliferation, *US Nuclear Weapons in Europe. Fact Sheet*, 18 Aug. 2021.

¹³ T. de Champchesnel, « Les armes nucléaires tactiques réhabilitées ? » *IRSEM, Étude* 105, 2021, p. 15, note 6.

¹⁴ Du côté occidental, la modernisation concerne le passage à la bombe B61-12, qui permettra une plus grande précision et l'emploi de charges plus faibles et la limitation des dommages collatéraux et l'utilisation du chasseur-bombardier F-35A.

¹⁵ Des missiles Iskander ont été déployés à Kaliningrad de façon permanente à partir du début 2018 (voir *Missile Threat* du CSIS).

¹⁶ La Russie aurait déployé 4 bataillons, chacun comprenant 4 lanceurs à 4 missiles, dans les districts de l'Ouest, du Sud et du Centre. Ce missile fait partie de la variante K du système Iskander.

2 « suppléments » : une ogive à faible rendement (W76-2), pour missile balistique Trident II DSLE tiré depuis un sous-marin, et un nouveau missile de croisière également tiré depuis la mer, avec une capacité non stratégique. L'intérêt de ces développements est que l'emploi de ces nouveaux moyens ne dépendra aucunement du feu vert du pays hôte. L'idée générale présidant à ces développements est d'élargir la gamme des moyens disponibles pour garantir la capacité de répondre et la dissuasion.

Comme le signalent les analystes du *Nuclear Notebook*, l'évolution introduite par l'ogive W76-2 « semble brouiller la frontière entre les armes nucléaires tactiques et stratégiques ». Cette évolution lancée sous l'administration Trump, complétée en 2019, par la publication d'une doctrine des chefs d'état-major interarmes évoquant l'utilisation des armes nucléaires dans la bataille, montre que les États-Unis au fond comme la Russie, se rattachant eux-aussi à la doctrine de « l'escalade pour la désescalade »¹⁷. En d'autres termes, il y a désormais une convergence croissante des vues qui est, de nouveau, favorable à l'emploi des ANT¹⁸.

Ailleurs qu'en Europe

Contribue également au « retour » au premier plan de l'ANT, le développement qu'elle connaît ailleurs.

De ce point de vue, c'est le Pakistan qui a, indubitablement, la vedette. À contrecourant de la tendance prévalant au début des années 2010, après le discours de Prague de B. Obama, il a publiquement, explicitement, lancé un programme d'ANT – le missile terrestre Nasr d'une portée de 60 kms, ensuite étendue à 70 kms, pour dissuader l'Inde de mener des incursions en territoire pakistanais, en représailles à une nouvelle « attaque terroriste »¹⁹, sur son territoire, soutenue par le Pakistan, comme le prévoyait sa doctrine « *Cold Start* ». Pour Islamabad, cela démontrait que la dissuasion pakistanaise (*minimum deterrence*) ne fonctionnait pas et qu'il fallait évoluer, passer au *full spectrum deterrence*. Cette entreprise visait à obliger l'Inde à « réfléchir à 2 fois ». On a craint que l'Inde développe à son tour l'ANT. Cela n'a pas été le cas. New Delhi est restée à sa doctrine de riposte massive quel que soit le niveau et le lieu de l'agression nucléaire pakistanaise. Mais *Cold Start* n'a pas été mise en pratique. Et New Delhi a, sans le reconnaître, une capacité ANT.

On l'a déjà signalé, les autres puissances nucléaires, sans l'afficher ont, selon le concept d'armes tactique ou non-stratégique du *Nuclear Notebook*, de telles armes. Par exemple, la plupart des missiles à capacité nucléaire de la Chine « n'ont pas de portée stratégique mais une portée régionale »²⁰. Cela concerne notamment le DF-21 et le DF-26, qu'elle modernise et préoccupe inévitablement les États-Unis.

V. Armes nucléaires tactiques, stabilité stratégique, maîtrise des armements, désarmement et sécurité internationale

Les ANT sont de retour au premier plan. La question de savoir si elles confortent ou, au contraire, ruinent les chances que l'on parvienne à éviter une guerre nucléaire, redevient lancinante, avec la guerre d'Ukraine.

On peut avoir le sentiment d'un retour en arrière, au temps de la guerre froide, et espérer, comme ce fut le cas alors, une évolution positive. En ce cas, après une période difficile,

¹⁷ Voir Tactical Nuclear Weapons 2019, art. cit., p. 57-58.

¹⁸ La tête nucléaire W76-2 a bien été déployée, dès février 2020. En revanche le projet de Missile de croisière naval nucléaire n'a pas été repris, après D. Trump.

¹⁹ Cela renvoie aux attentats de Bombay (2008).

²⁰ « Armes nucléaires tactiques 2019 », art. cit., p. 260.

les crises seraient surmontées et le retour à l'*arms control*, aurait lieu avec un nouvel accord entre Washington et Moscou incluant ou non les ANT, mais écartant le risque de la guerre nucléaire. Cette hypothèse optimiste paraît peu crédible. Un essai de réflexion sur les perspectives en matière de stabilité stratégique, de maîtrise des armements/désarmements et sécurité internationale, doit tenir compte du fait que si les tensions actuelles peuvent faire penser à un retour à la guerre froide, la situation présente est incontestablement beaucoup plus complexe, en matière d'armements nucléaires. Il faut, en particulier, tenir compte de 2 éléments nouveaux : la diffusion de l'arme nucléaire et la modernisation des armements.

L'arme nucléaire n'est plus, comme c'était le cas au temps de la guerre froide, une affaire fondamentalement bilatérale entre Américains et Soviétique, ce qui a permis à l'époque aux deux superpuissances de déterminer le régime normatif des armes nucléaires²¹. La Chine, même si son arsenal n'est pas comparable à celui des États-Unis et de la Russie, a pris sa place au premier rang des puissances et elle conforte ses moyens, y compris ses capacités nucléaires. Rien ne peut désormais se faire à ce niveau, sans en tenir compte. Il y a aussi d'autres acteurs, nouveaux et distincts : le couple conflictuel Inde/Pakistan, la Corée du Nord et bien sûr Israël, probablement en train de former un autre couple conflictuel nucléaire avec l'Iran. À cela on doit même ajouter d'autres États, comme le Brésil, la Turquie, l'Égypte, l'Arabie Saoudite, voire le Japon et la Corée du Sud, susceptibles de passer la ligne, si la digue du TNP venait à céder. Cela signifie que désormais, un accord bilatéral n'est plus à la hauteur des problèmes accumulés. L'accord d'*arms control*/désarmement déterminant le régime futur des armes nucléaires et de leurs vecteurs (et peut-être des armes de destruction massive) devra être beaucoup plus multilatéral²².

Du point de vue technique, il semble clair également, que les difficultés s'accumulent. La modernisation des ogives et des vecteurs fait qu'il existe de plus en plus un continuum entre les armes classiques, les armes nucléaires tactiques et les armes stratégiques ; les frontières, comme on dit « se brouillent ».

La réapparition du nucléaire, notamment du nucléaire tactique, à l'occasion de la guerre d'Ukraine met certainement en question la stabilité stratégique, déjà malmenée par la remise en cause, par les États-Unis et la Russie, des accords FCE, FNI, Ciel ouvert et START, qui a fortement réduit les échanges d'informations et les interactions. Cela dépasse la guerre d'Ukraine. Dans ce cas, le « signalement nucléaire »²³ – on perçoit facilement, cela est logique – est le fait du plus faible. Mais la stabilité stratégique est également mise en cause par le projet d'infliger à Moscou une « défaite stratégique » et par la nécessité, pour les États-Unis et les Occidentaux d'intégrer le paramètre chinois et en Europe par les nouveaux développements de l'OTAN. Quels seront les conséquences de la guerre d'Ukraine sur le volet nucléaire ? L'extension du partage à la Pologne ou aux pays Baltes ?²⁴ De nouveaux développements concernant la dissuasion française ? Les perspectives ouvertes sont vastes et font craindre pour l'avenir de la sécurité internationale. Les perspectives inquiétantes, ne manquent pas !

Il faut espérer, malgré tout, que l'on parviendra à gérer la crise actuelle, et celles qui ne manqueront pas de suivre, comme le furent celles de la guerre froide et que la peur de l'engrenage, dont font partie les ANT, y contribuera, sans emploi de ces ANT, sans avoir recours à « l'escalade pour la désescalade ».

²¹ Outre les accords proprement bilatéraux (SALT, START, FNI), ce régime comprend aussi l'accord de 1963 sur les essais nucléaires, le TNP et le TICEN.

²² Sur ces aspects de stabilité et de cadre stratégique, voir les n° 46 et 47 de notre chronique.

²³ V. Isabelle Facon, « Guerre d'Ukraine : le sens du signalement nucléaire russe », *Note* n°30/2024 FRS.

²⁴ Sur la question des évolutions possibles voir M. Schwartz, « Le futur du partage nucléaire en débat », FRS, *Bulletin de la dissuasion* n° 118, mars 2024.